Chiffres, faits et nouvelles

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **28 (1948)**

Heft 5

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

CHIFFRES • FAITS ET NOUVELLES

FRANCE

Conjoncture

Bien que le public n'ait pas encore nettement conscience d'un redressement de la situation économique en France, les indices ne manquent pas, qui incitent les spécialistes à l'optimisme.

De plus en plus, chacun se persuade que tout dépend en fin de compte de la quantité de biens mis à la disposition des consommateurs. L'abondance fait pression sur les prix, détend la situation sociale, améliore la position financière intérieure et extérieure. Or cette abondance, si des facteurs extra-économiques ne viennent pas troubler le processus de la production, est en train de reparaître.

Depuis le début de 1946, la production charbonnière a retrouvé son niveau d'avant-guerre. Depuis l'automne 1947, les importations de houille ont, elles aussi, rejoint l'indice 100. A son tour, la sidérurgie, qui détermine dans une mesure égale le niveau d'ensemble de la production industrielle, a atteint et même dépassé, depuis le début de 1948, l'indice 100 par rapport à 1938 :

	Indice (1938 = 100)		
	Janvier 1948	Février 1948	Mars 1948
Fonte brute . . .	91	96	104
Acier brut . . .	106	109	121

Ainsi que le déclare M. Philippe Aymard dans le Monde illustré du 1er mai 1948 :

Alors que quatre ans après l'armistice de 1918, donc en 1922, la production française n'était remontée qu'à 78 % de 1913, au printemps 1948, soit trois ans après les destructions infiniment plus graves de cette guerre, la production est à 110 % du niveau de 1938.

De son côté, la production agricole se présente sous d'heureux auspices :

Les surfaces emblavées atteignent 81 % de 1938 pour les céréales panifiables contre 49 % au 1er mars 1947 et la récolte mondiale s'annonce comme une des meilleures que l'on ait connues.

Importation

Appel d'offres. — Le J. O. du 30-4-48 publie un avis aux termes duquel les importateurs de haricots de semence (poste 2 de l'accord franco-suisse) et de graines de fleurs (poste 26 de l'accord franco-suisse) pourront déposer leurs demandes d'autorisation d'importation à l'Office des changes, dès la publication du présent avis. Les demandes d'autorisation seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Importations sans règlement financier. — L'exonération de licence pour les marchandises importées sans règlement financier, introduite par l'avis nº 299 de l'Office des changes, a été supprimée par l'avis nº 317 paru au J. O. du 21 avril 1948.

Délivrance des licences. — Après une interruption de deux mois et en application du protocole financier franco-suisse du 20 mars 1948 (voir circulaire 191, Revue économique franco-suisse mars 1948), l'Office des changes a repris fin avril la délivrance des licences d'importation de marchandises en provenance de Suisse. Un crédit fixé d'après les disponibilités en francs suisses du Fonds de stabilisation des changes et du marché libre est attribué à cet effet chaque semaine à l'Office des changes par le Ministère des finances.

Droits de douanes. — Le J. O. du 23-4-48 publie un avis aux termes duquel certains droits de douanes d'importation sont modifiés, suspendus ou rétablis. Les droits sont rétablis notamment sur les couleurs, les tapis, les instruments de musique, les porte-mines, etc.

Exportation

Fruits et légumes. — Un avis, paru au J. O. du 20-4-48 publie la liste des fruits et légumes frais ou secs dont l'exportation donne lieu à la production en douane de licences 02. L'exportation des fruits et légumes qui ne figurent pas dans cette liste s'effectue sous le couvert d'engagements de change.

Objets d'art et de collection. — Un avis aux exportateurs, paru au J. O. du 5-5-48, précise les conditions d'exportation des objets d'art et de collection.

Assurance crédit d'Etat

L'avis nº 320, paru au J. O. du 1-5-48, stipule qu'à partir du 1er mai, les attributions du service de l'assurance crédit d'Etat sont transférées à la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur creée en application des décrets des 1er et 2 juin 1946.

Les demandes de garantie, ainsi que toutes demandes de renseignements, doivent être adressées à la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, 48, rue de la Bienfaisance, Paris-VIIIe.

P. T. T.

Paiements postaux. — Aux termes d'un avis paru dans la Feuille Officielle Suisse du commerce du 24-4-48, seuls pourront être effectués par virement postal ou mandat poste les paiements qui ne servent pas à régler les factures de marchandises, tels, par exemple les paiements pour secours, dons, frais accessoires (en tant qu'ils ne sont pas compris dans le prix des marchandises), prestations de service, frais de voyages et de séjour, revenus de capitaux, etc..., c'est-à-dire un ensemble d'opérations auxquelles le cours du seul marché libre est applicable.

Diplomatie

M. P. Chevillotte, consul général de France, a été chargé par le ministère des affaires étrangères du consulat de France à Lausanne avec juridiction sur les cantons de Vaud et du Valais. Il a pris ses fonctions le 1er avril 1948.

SUISSE

Foire de Bâle

La Foire suisse d'échantillons a fermé ses portes le 20 avril après avoir remporté un vif succès. En effet, les guichets ont délivré pendant la durée de la foire 292.456 cartes, contre 278.551 en 1947. Au total, on estime à plus de 600.000 le nombre des visiteurs qui ont parcouru la foire. La participation des visiteurs étrangers a été aussi plus importante que l'année dernière. On en a compté au total 8.537 provenant de cinquante-cinq pays différents, contre 7.494 l'année précédente. La France vient en tête avec 4.338 (3.650), suivie de l'Allemagne avec 890 (432), de l'Italie avec 658 (484), de l'Autriche avec 618 (245), de la Belgique avec 495 (593), de la Grande-Bretagne avec 237 (405) visiteurs.

Accord commercial

Suisse-Suède. — Les pourparlers qui se sont déroulés à Berne du 19 février au 13 avril 1948 entre une délégation suisse et une délégation suédoise ont aboutit à la conclusion d'un accord de paiements et d'un accord réglant les échanges commerciaux entre les deux pays. Ces accords, qui entreront en vigueur le 1er mai 1948, seront valables jusqu'au 30 avril 1950.

Commerce extérieur

Les *exportations* de la Suisse semblent avoir atteint un plafond pendant le 4e trimestre 1947. Leur indice est presque retombé à son niveau de 1938.

Les *importations*, plus élevées qu'au 1er trimestre 1947, n'ont que peu fléchi par rapport au dernier trimestre de cette même année.

Il semble donc que la Suisse soit parvenue à un tournant et qu'à la passivité de ces dernières années doive se substituer une politique commerciale active.

Importations d'automobiles

	U. S. A.	G.-B.	France	Italie	Tchécos.	Allemag.	Total
Moy. mens. 1947 . . .	794	688	576	153	36	9	2.250
Janvier 48 .	1.056	324	188	214	38	6	1.805
Février 48. .	1.172	432	243	118	8	8	1.982
Mars 48. . .	1.178	572	374	231	15	54	2.073

Prix des voitures (au salon de Genève 1948)

Angleterre			France			Italie			U. S. A.		
	CV	fr. s.		CV	fr. s.		CV	fr. s.		CV	fr. s.
Austin	6	9.200	Citroën 15	15	15.400	Alfa Roméo	12	44.000	Buick 50	21	17.400
Bentley	22	52.700	Citroën 11	10	9.900	Cisitalia Coupé	6	35.000	Cadillac 62	29	21.850
Rover	7	9.200	Delahaye	18	40.900	Fiat 1500	8	11.950	Chevrolet	18	12 625
Jaguar 2 ½	14	22.900	Peugeot 202	6	7.950	Fiat 500	3	4.850	Ford V 8	20	12.250
M. G. Midget	6	9.450	Renault Juva	5	6.980	Fiat 1100	6	9.100	Frazer	19	18.600
Standard Vanguard	11	10.500	Simca 8	6	8.000	Lancia Aprilia	8	14.800	Packard Clipper 8	24	22.000
Vauxhall 12	7	8.900	Talbot Lago	23	37.000	Lancia Ardea	5	12.500	Plymouth	18	13.650

FRANCE-SUISSE

Suppression des visas

Un accord supprimant l'obligation du visa à partir du 1er mai vient d'être conclu entre la France et la Suisse. Les Suisses peuvent entrer en France sans visa, en présentant à la frontière un passeport suisse valable ou périmé depuis moins de cinq ans. Les Français peuvent entrer en Suisse sans visa en présentant à la frontière un passeport français valable ou périmé depuis le 1er octobre 1944. Sont seuls tenus de se munir d'un visa consulaire les Français qui veulent se rendre en Suisse et les Suisses qui veulent se rendre en France pour y prendre un emploi ou s'y établir en qualité d'industriel, de commerçant, d'artisan ou d'exploitant agricole.

L'accord s'applique également à la principauté de Liechtenstein. Les territoires dont l'accès est possible sans visa sont la France métropolitaine et les départements algériens d'une part, et la Suisse et le Liechtenstein de l'autre. Les visas demeurent nécessaires pour l'entrée dans les autres territoires de l'Union française.

Nous attirons l'attention sur le fait que l'attribution des devises ne se fait que contre présentation d'un passeport en cours de validité.

Marché libre du franc suisse

D'après la Cote Desfossés, le volume des transactions au marché libre du franc suisse s'élève, pour le mois d'avril (22 jours), à 18.168.600 fr. La moyenne journalière se chiffre à 826.000 fr. environ. Pendant la même période, le cours du franc suisse a baissé de 76.00 à 75.35 fr. fr.

HOTEL OXFORD & CAMBRIDGE

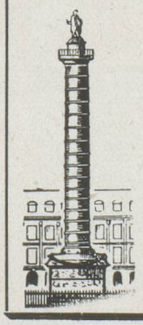

11-13 Rue d'Alger, Angle Rue St-Honoré

PARIS (Place Vendôme, Opéra)

1er ORDRE. ENTIÈREMENT REMIS A NEUF

TOUT CONFORT — PRIX MODÉRÉS

Tél. : Opéra 28-45 (3 lignes) — Télégr. Oxfortel Paris

DIRECTION SUISSE

Echanges entre la Sarre et la Suisse

M. Gérard Bauer, conseiller de Légation chargé des affaires économiques près la Légation de Suisse à Paris, s'est rendu à Sarrebruck le 30 avril 1948 avec deux de ses collaborateurs afin de préparer la voie à des échanges commerciaux et financiers entre la Suisse et le Territoire de la Sarre, dont le rattachement économique à la France est devenu effectif le 1er avril 1948. Il a eu des entretiens avec le Secrétaire général du Haut-Commissariat français dans la Sarre, ainsi qu'avec le Conseiller financier, la Direction économique et la Direction des Mines.

Echanges commerciaux. — A l'heure actuelle, la Sarre exporte 30.000 tonnes de charbons par trimestre. Ce chiffre pourrait être doublé vers la fin de l'année. De leur côté, les mines ont besoin de biens d'équipement, notamment de turbo-compresseurs qui pourraient être livrés par la Suisse.

D'autre part, la production sarroise présente une grande variété et peut donner lieu à des échanges actifs avec notre pays. C'est pourquoi il est à prévoir que les deux Gouvernements échangeront bientôt des listes de produits prévus à l'exportation et à l'importation. Ces listes, constitueront probablement un additif à l'accord commercial franco-suisse.

Opérations financières. — Toute opération financière postérieure au 1er avril 1948 est soumise à la réglementation en vigueur entre la zone franc et la Suisse.

En ce qui concerne les avoirs existant antérieurement à la date du 1er avril 1948, ils ne pourront vraisemblablement donner lieu à transfert qu'au moment où, de part et d'autre, on se sera mis d'accord sur les conditions dans lesquelles les avoirs suisses en Sarre et les avoirs sarrois en Suisse pourront être débloqués.

Coût de la vie

France : 1938 = 100 Suisse : août 1939 = 100	Prix de gros		Détail 34 art.	Coût de la vie
	France	Suisse	Paris	Suisse
Août 1947. . . .	1 004	207,6	1.068	158,5
Septembre 1947. . . .	1.096	208,7	1.157	158,7
Octobre 1947. . . .	1.122	213,9	1.268	162,3
Novembre 1947. . . .	1.204	215,6	1.336	162,5
Décembre 1947. . . .	1.217	216,3	1.354	162,8
Janvier 1948. . . .	1.456	218,3	1.414	163,0
Février 1948. . . .	1.537	218,3	1.519	162,9
Mars 1948. . . .	1.535	218,4	1.499	162,5
Avril 1948. . . .	1.555		1.499	

Avoirs bloqués aux U. S. A.

A la suite des pourparlers engagés à Washington au sujet des avoirs bloqués aux Etats-Unis sous dossiers de banques suisses, le gouvernement américain a consenti à accorder un délai supplémentaire, expirant le 1er septembre 1948, pour la certification de ces avoirs, à condition que les demandes de certification aient été présentées à l'Office suisse de compensation jusqu'au 1er juin. Les avoirs non annoncés jusqu'au 1er juin ne pourront plus être certifiés.

Liaison aérienne Lyon/Zurich

Jeudi et dimanche		*Lundi et vendredi*	
Zurich	départ : 16 h. 30	Lyon	départ : 11 h. 15
Lyon	arrivée : 18 h. 05	Zurich	arrivée : 12 h. 45

Le tarif du transport Lyon-Zurich est le suivant :

— Simple course : 5.200 fr. — Aller-retour : 9.360 fr.

STATISTIQUES FRANCO-SUISSES

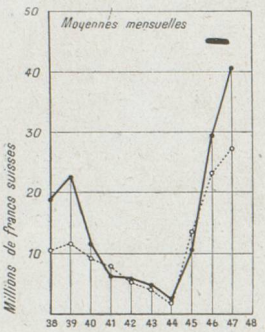

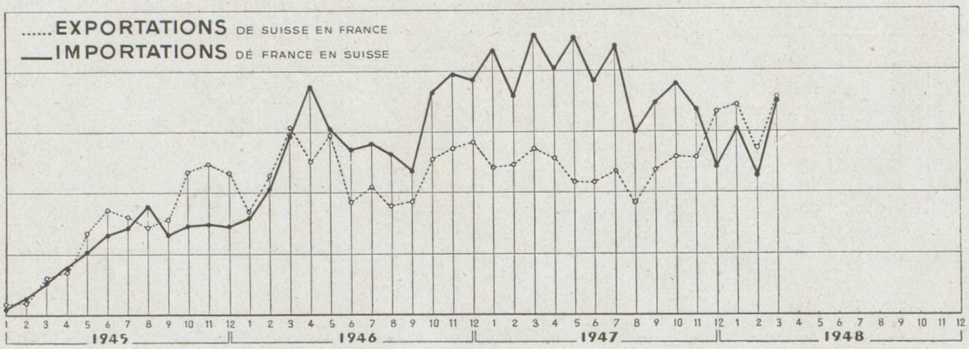

Commerce extérieur français et suisse

1947	France (en milliers de francs français)			Suisse (en milliers de francs suisses)		
	Importations	Exportations	Solde	Importations	Exportations	Solde
Moy. mens. 1947	**28.236.462**	**18.411.604**	**— 9.824.858**	**401.810**	**272.413**	**— 129.397**
Janvier 1948	50.978.000	25.205.000	— 25.773.000	485.630	225.081	— 260.549
Février 1948				418.585	238.959	— 179.626
Mars 1948	50.072.000	33.304.000	— 16.768.000	472.210	282.636	— 189.574

Commerce Franco-Suisse

	France métropolitaine (en milliers de fr. s.)			Union française (en milliers de fr. s.)			Total (en milliers de fr. s.)		
	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance commerciale française	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance commerciale française	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance commerciale française
Moy. mens. 1947.	**35.902**	**35.136**	**— 766**	**4.747**	**1.964**	**— 2.783**	**40.649**	**37.100**	**— 3.549**
Janvier 1948.	34.325	30.370	— 3.955	2.188	2.035	+ 153	36.513	32.405	— 4.108
Février 1948.	27.343	22.523	— 4.820	3.168	4.386	+ 1.218	30.511	26.909	— 3.602
Mars 1948.	35.902	35.136	— 766	4.747	1.964	— 2.783	40.649	37.100	— 3.549

Les chiffres qui précèdent prennent un relief particulièrement saisissant lorsque l'on songe que la délivrance de licences d'importation en France de produits suisses a été suspendue le 23 février pour ne reprendre que très sporadiquement après l'accord du 20 mars et la cotation du franc suisse au marché libre, le 1er avril ; malgré l'hypothèque très lourde que fait peser sur la balance des paiements franco-suisses les engagements à terme chiffrés au total à plus de 300 millions de fr. s., il est permis d'envisager l'avenir avec plus de confiance et de considérer que les mesures monétaires françaises favoriseront la reprise des exportations de produits français vers la Suisse.

Relations financières entre la Suisse et les différents territoires français d'outre-mer

Contrairement à ce qu'indiquait notre circulaire n° 191 du 25 mars 1948, encartée dans la Revue économique franco-suisse de mars, les Antilles et la Guyane ne connaissent pas la même réglementation que la métropole. Ces territoires, en effet, sont soumis aux mêmes dispositions que ceux appartenant à la zone du franc C. F. A., c'est-à-dire que les échanges de marchandises se règlent sur la base du seul cours officiel, tandis que les opérations financières se réalisent au marché libre.

Nous précisons, en outre, que les territoires de la zone du franc C. F. P., l'Indochine et les Etablissements français de l'Inde n'ont pas de cotation du franc suisse au marché libre. Les paiements avec ces territoires s'effectuent donc actuellement au seul cours officiel.